

## # Financer votre formation

### Le financement de votre projet de formation

Nos formations vous permettent de façon progressive de développer vos compétences dans les domaines clés de la photographie et des métiers de l'image. Du module thématique de trois jours à une certification professionnelle de 300h, diverses possibilités s'offrent à vous en présentiel comme à distance. Nous pouvons vous guider dans la construction de votre projet de formation. Comme chaque projet est unique, un positionnement sera mené par notre équipe afin de vous orienter vers la formation la plus adaptée et définir ensemble votre parcours de formation. **Pour la réussite de votre projet de formation, plusieurs leviers sont à activer** : - Analyser vos besoins en formation au regard de vos enjeux professionnels et personnels - Identifier la formation adéquate selon vos attentes et vos enjeux professionnels - Définir vos disponibilités pour vous engager pleinement dans une démarche formative - Mobiliser les financements existants selon votre statut et votre branche professionnelle. Lors de l'étude de votre projet, nous questionnerons ensemble ces quatre axes. Nous vous accompagnons dans la démarche de financement en montant ensemble votre dossier.

### Comment financer votre formation?

Depuis la réforme de la formation continue en 2018, divers dispositifs existent et sont mobilisables selon votre statut ou votre branche professionnelle. Ces dispositifs peuvent se combiner pour cofinancer la formation avec une participation financière possible du stagiaire.

#### Le CPF - le compte personnel de formation

Le compte personnel de formation (CPF) est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, y compris en période de chômage (demandeur d'emploi), pour suivre une formation qualifiante ou certifiante. Notre offre de formation éligible au CPF est référencée sur le site Mon compte formation. > Nos certifications professionnelles > La certification TOSA pour nos formations sur Photoshop® et InDesign® Le **CPF de transition** finance les projets de transition professionnelle. Les associations Transitions Pro sont les partenaires des salariés qui souhaitent se reconverter. Elles sont présentes dans chaque région. En effet, le projet de transition professionnelle (PTP), ex CIF, permet au salarié de s'absenter de son poste afin de suivre une formation certifiante pour changer de métier ou de profession. Il est appelé CPF de transition. Il est ouvert sous conditions et est accordé sur demande à l'employeur. Le salarié est rémunéré pendant toute la durée de la formation. Votre projet de transition professionnelle doit s'argumenter autour de 3 axes :

- la cohérence de votre projet de reconversion par rapport à votre parcours et l'évolution professionnelle souhaitée
- la pertinence du parcours de formation et des modalités de financement
- la perspective d'emploi à l'issue de la formation.

Contactez l'association Transitions pro de votre région pour être accompagné dans votre projet et identifier les étapes à valider pour suivre une formation. Pour la région PACA : Association Transitions pro PACA

## Les OPCO - Financement par le plan de développement des compétences des entreprises

Les OPCO (opérateurs de compétences) ont diverses missions dont un service de proximité au bénéfice des très petites, petites et moyennes entreprises, permettant :

- d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle
- d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle.

Chaque OPCO contribue à la professionnalisation des salariés par le soutien financier au plan de développement des compétences des petites entreprises. Un plan de développement des compétences de la branche professionnelle de rattachement peut être un financement complémentaire. En tant que salarié, votre entreprise est rattachée à un des 11 OPCO selon sa branche professionnelle d'appartenance. Vous pouvez vous rapprocher de votre OPCO pour connaître les modes de financement possibles ou de votre employeur.

### **AFDAS**

L'Afdas est opérateur de compétences (OPCO) des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement. Si vous êtes salarié.e. d'une entreprise des branches couvertes par l'AFDAS, intermittents du spectacle, pigistes, artistes-auteurs, n'hésitez pas à contacter un conseil auprès de la délégation de votre région.

→ Financer votre projet de formation avec l'appui de l'AFDAS

### **FNE-Formations**

**FNE-Formation - Financement des formations à distance et en présentiel pour les salariés d'une entreprise ayant mise en place une activité partielle** Dans le cadre de la crise du Covid-19, le dispositif FNE-Formation est renforcé de manière temporaire afin de répondre aux besoins des entreprises en activité partielle par la prise en charge des coûts pédagogiques. Il est accessible à toutes les entreprises qui ont des salariés en chômage partiel, par une simple convention signée entre l'entreprise et la Direccte ou son OPCO de rattachement. Les pièces à produire pour le dépôt par l'entreprise d'une demande de FNE-formation sont précisées dans le guide « FNE-Formation Questions-réponses ». Le dispositif FNE permet une prise en charge à 100 % des frais pédagogiques automatique **jusqu'à 1500 € TTC**. N'hésitez pas à nous contacter pour toutes demandes d'informations et de devis.

### **Agefiph**

L'Agefiph est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées. L'Agefiph apporte services et aides financières pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées. L'Agefiph est présente en région. Contactez un conseiller pour étudier votre projet de formation.

## **Pôle emploi**

La formation pour les demandeurs d'emploi est primordiale pour développer les compétences porteuses pour renforcer leur employabilité. Il convient de construire votre projet de formation avec votre conseiller référent qui pourra vous orienter vers un conseiller en évolution professionnelle afin de valider les étapes de votre projet et sa mise en œuvre. Vous pourrez ainsi identifier les dispositifs de financement tout en mobilisant vos droits acquis via votre CPF. Consultez notre offre de formation référencée sur le site de Pôle Emploi. Identifier les aides à la formation de Pôle Emploi sur le site Clara.

## **Les financements pour les travailleurs non salariés (TNS)**

### **AGEFICE**

L'AGEFICE a pour mission de favoriser la montée en compétence des Dirigeants non-salariés et de leurs Conjointes collaborateurs en permettant l'accès à la formation. Pour les ressortissants de l'AGEFICE, vous pouvez bénéficier d'un financement pour une formation professionnalisante ou certifiante selon des critères de prises en charge.

### **FIF PL**

Le FIF PL est un fonds d'assurance formation qui est au service de la formation des Professionnels Libéraux. Consultez les critères de prise en charge pour le financement d'une formation.

### **FAFCEA**

Le FAFCEA intervient pour toutes les entreprises artisanales, en référence à la Nomenclature d'Activités Française de l'Artisanat (NAFA) soit environ 500 activités différentes. FAFCEA accompagne la formation professionnelle :

- des chefs d'entreprise non salariés exerçant une activité artisanale
- des conjoints collaborateurs ou associés
- des auxiliaires familiaux

Consultez la démarche à suivre pour une demande de financement.